

4.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20230626-318372-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 30 juin 2023

Publié le 30 juin 2023

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 26 JUIN 2023**

**SEANCE DU 26 JUIN 2023**

**Suite à la convocation en date du 9 juin 2023**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Jean-Luc DETAVERNIER, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Anne MIKOLAJCZAK, Laurent PERIN, Max-André PICK, Christian POIRET, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie CHAMPAULT, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Patrick VALOIS, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Valérie LETARD donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Michel PLOUY donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Caroline SANCHEZ donne pouvoir à Christian POIRET, Marie SANDRA donne pouvoir à Anne VANPEENE, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Aude VAN CAUWENBERGE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Frédéric DELANNOY, Sébastien LEPRETRE, Luc MONNET.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Benjamin CAILLIERET, Olivier CAREMELLE, Stéphane DIEUSAERT, Soraya FAHEM, Julien GOKEL, Elisabeth MASSE, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Bertrand RINGOT, Philippe WAYMEL.

**OBJET** : Feuille de route partenariale du Département du Nord dans le cadre des relations avec le Syndicat mixte Hauts-de-France Mobilités (HDFM) et contribution annuelle 2023 au syndicat.

Vu le rapport DTT/2023/218

Vu l'avis en date du 19 juin 2023 de la Commission Infrastructures, mobilités, aménagement du territoire, logement, habitat, développement économique, partenariats institutionnels, relations internationales et européennes

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'approuver la feuille de route partenariale entre le Département du Nord et le Syndicat mixte Hauts-de-France Mobilités, selon les termes du projet joint en annexe 1, et sa mise en œuvre opérationnelle ;
  - d'attribuer au Syndicat mixte Hauts-de-France Mobilités (HDFM) une contribution statutaire d'un montant de 20 000 € pour 2023 ;
  - d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'opération 23003OP004I du budget départemental 2023.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 19.

Messieurs SIEGLER et PICK sont membres du comité syndical du syndicat mixte Hauts-de-France Mobilités, respectivement en qualité de titulaire et de suppléant.

En raison de cette fonction, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et au vote ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Madame LETARD avait donné pouvoir à Monsieur SIEGLER. Ce dernier ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

54 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 12 pouvoirs.

Mesdames COEVOET et DEROEUX, présentes à l'appel de l'affaire, avaient quitté définitivement la séance préalablement au vote sans donner de procuration. Elles sont donc comptées absentes sans procuration pour ce vote.

Messieurs GUIZIOU et JAMELIN, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Vote intervenu à 18 h 24.

Au moment du vote, 50 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 12

Absents sans procuration : 18

N'ont pas pris part au vote : 2 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)

Ont pris part au vote : 62 (y compris les votants par procuration)

**Résultat du vote :**

Abstentions :	9 (Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !)
Total des suffrages exprimés :	53
Majorité des suffrages exprimés :	27
Pour :	53 (Groupe Union Pour le Nord - Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen - Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s - Mesdames BAILLEUL et DECODTS, ainsi que Monsieur RENAUD, non inscrits)
Contre :	0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
La Directrice des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE



**Feuille de route partenariale entre le Département du Nord  
et le Syndicat mixte Hauts-de-France Mobilités**

**Axe 1 : Améliorer l'information voyageur et le conseil mobilités en déployant un service  
d'accompagnement à la mobilité dans le réseau France Services**

Hauts-de-France Mobilités (HDFM) et le Département du Nord souhaitent favoriser l'accès aux offres de mobilités présentes sur le territoire et leur connaissance par les usagers afin d'en faciliter la mobilité.

L'offre de mobilités en transport en commun sur le département du Nord est composée de :

- Six réseaux urbains :
  - o DK Bus pour la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD) ;
  - o ILEVIA pour la Métropole Européenne de Lille (MEL) ;
  - o EVEOLE pour le territoire du Douaisis : Douaisis Agglo et Communauté de communes Cœur d'Ostrevent (CCCO), porté par le Syndicat mixte des Transports du Douaisis (SMTD) ;
  - o TRANSVILLES pour le territoire du Valenciennois : Communautés d'agglomération Valenciennes métropole et Portes du Hainaut, porté par le Syndicat intercommunal de Mobilité et d'Organisation Urbaine du Valenciennois (SIMOUV) ;
  - o TUC pour la Communauté d'Agglomération de Cambrai (CAC) ;
  - o STIBUS sur l'Agglomération Maubeuge Val de Sambre (CAMVS), porté par le Syndicat Mixte des Transports Urbains de la Sambre (SMTUS).
  
- Quatre réseaux interurbains gérés par la Région, pour les territoires interurbains non couverts par une offre de réseaux urbains : Arc en Ciel 1 (périmètre Flandres), 2 (périmètre Pévèle), 3 (périmètres Cambrésis-Solesmois et Caudrésis-Catésis) et 4 (Avesnois) ;
  
- Un réseau TER sur l'ensemble du territoire nordiste.

En complément, des réseaux de transports du Pas-de-Calais se trouvent en proximité du département du Nord et peuvent être utilisés par des nordistes dans leurs déplacements du quotidien, notamment :

- MOUVEO de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO) ;
- TADAO sur l'Artois : Communautés d'agglomération Béthune-Bruay-Artois-Lys Romane (CABBALR) ; Hénin-Carvin (CAHC) ; et Lens-Liévin (CALL) ;
- ARTIS sur la Communauté Urbaine d'Arras (CUA).

Des offres de mobilités alternatives existent également : mobilités douces, covoiturage, dispositifs de mobilités solidaires, autopartage, etc.

Ces offres de mobilités souffrent d'une méconnaissance de la part des habitants des territoires.

L'objectif de cet axe 1 est donc d'améliorer la connaissance des offres par les habitants, notamment ceux accompagnés par le Département du Nord, et ainsi favoriser la mobilité de tous au quotidien.

Pour parvenir à cet objectif, Hauts-de-France Mobilités et le Département du Nord, donnant suite à l'expérimentation du service d'aide et d'accompagnement à la mobilité au sein de la France services itinérante des Flandres (convention du 12 mai 2021), proposent de **déployer ce service dans tous les espaces France services portés par le Département du Nord** :

- Trois France services fixes : Hondscote, Le Cateau, Bruay-sur-Escaut ;
- Six France services itinérantes, dites "Camion bleu" : Avesnois, Cambrésis, Douaisis, Flandres, Pays Lillois et Valenciennois.

Il s'agit pour HDFM et le Département du Nord d'améliorer l'information voyageur et d'apporter un accompagnement personnalisé à la mobilité des usagers des France services portées par le Département.

Pour y parvenir, le Département du Nord et HDFM propose de :

- Former les agents des France services pour leur permettre d'accompagner les habitants dans leur mobilité du quotidien ;
- Rendre accessible et visible l'offre de mobilité existante des territoires dans les France service ;
- Proposer un accompagnement des usagers en s'adaptant à leurs besoins ;
- Permettre la distribution de titres tout public grâce au Terminaux Point de Vente Simplifiés (TPVS) Pass Pass dans les maisons France Services fixes.

Le calendrier et les étapes identifiés pour ce déploiement sont les suivants :

- 1<sup>er</sup> semestre 2023 :
  - o Définition du besoin des usagers et des agents ;
  - o Formation des agents des espaces France Services :
    - Formation à passpass.fr ;
    - Formation aux différents réseaux de transports pertinents selon le territoire ;
    - Formation aux autres offres de mobilités (vélos par exemple) ;
  - o Fourniture des matériels nécessaires : lecteurs de carte PassPass et TPVS ;
  - o Mise en place d'un plan de communication commun afin de faire connaître ce nouveau service.
- Été 2023 :
  - o Lancement du service dans les neuf espaces France Services portés par le Département du Nord.
- 2<sup>ème</sup> semestre 2024 :
  - o Retour d'expérience ;
  - o Evaluation du service ;
  - o Déclinaison sur les autres Maisons France services de la région.

## Axe 2 : Favoriser le covoiturage sur le territoire départemental

En 2015, le Département du Nord adoptait un Schéma interdépartemental des aires de covoiturage commun avec le Département du Pas-de-Calais (Délibération DVD-I/2015/443). Il s'agissait d'établir un document de référence commun et partagé de gestion de la politique de covoiturage afin de répondre au mieux aux besoins de mobilité des habitants. Ce schéma visait à recenser et à définir les aménagements propices pour le développement du covoiturage.

L'objectif du Schéma était d'augmenter de 0,1 le taux d'occupation des véhicules en 10 ans et ainsi le passage d'un taux d'occupation moyen par véhicule de 1,07 à 1,17 pour les déplacements domicile-travail.

Pour y parvenir, le Département du Nord accompagne les territoires dans la réalisation d'aires de covoiturage par le biais de l'Accompagnement des Projets d'Aménagements d'Aires de covoiturage (APAAC) qui subventionne la création ou la réhabilitation d'aires de covoiturages par les communes ou EPCI hors MEL.

De son côté, Hauts-de-France Mobilités porte la plateforme de covoiturage « Pass Pass covoiturage » qui proposent plusieurs services visant à faciliter le développement du covoiturage :

1. La mise en relation des conducteurs et des passagers ;
2. La gestion des réservations en ligne ;
3. Le paiement en ligne sécurisé ;
4. La preuve de covoiturage ;
5. L'affichage des aires de covoiturages et point d'intérêt.

HDFM inscrit sa stratégie de développement du covoiturage autour de la création d'espaces dédiés pour les territoires et les employeurs : les communautés.

La création d'une communauté vise à encourager le covoiturage en facilitant la mise en relation entre les conducteurs et les passagers, et les échanges entre les membres. HDFM accompagne les collectivités et les employeurs sur le volet animation et communication en s'appuyant sur les personnes référentes. Un accès back-office est disponible pour les personnes référentes, ainsi qu'un kit de communication

Par ailleurs, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), votée en 2019, engage à accélérer la pratique du covoiturage pour atteindre la « masse critique » : faciliter le stationnement des covoitureurs, créer des voies réservées, intégrer le covoiturage dans le forfait mobilité durable...

C'est pourquoi, au travers de cette feuille de route, le Département du Nord et Hauts-de-France Mobilités s'engage à renforcer leur partenariat sur les questions liées au covoiturage dans l'objectif :

- De développer le covoiturage dans les territoires du département pour :
  - o Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air préconisée dans le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de 2014 en cohérence avec la stratégie départementale Nord Durable ;
  - o Favoriser le développement de la pratique par les habitants du Nord par l'accompagnement des territoires au déploiement d'infrastructures d'aires de covoiturage ;
  - o Permettre une meilleure identification, visibilité et communication autour des aires de covoiturages grâce à la plateforme *PassPass covoiturage* ;

- Favoriser le développement de nouveaux services sur les aires (bornes de rechargement électrique, consignes de produits locaux, etc.) ;
  - Faire des aires de covoiturage des hubs de mobilité (présence d'arrêts de transport en commun, de garage à vélos sécurisés, sécurisation des aires, etc.) ;
  - Evaluer la fréquentation des aires de covoiturage.
- 
- D'accompagner les agents du Département pour :
    - Développer la pratique, aussi bien pour les déplacements domicile-travail que pour les déplacements professionnels ;
    - Animer la communauté « lenord covoiture » sur le site [passpasscovoiturage.fr](http://passpasscovoiturage.fr) ;
    - Développer des outils afin de faciliter le covoiturage professionnel des agents départementaux ;
    - Faire des animations régulières pour les agents départementaux sur tout le territoire ;
    - Animer un groupe de travail inter-collectivités autour du covoiturage.

### **Axe 3 : Améliorer la connaissance des offres de mobilité du territoire par les agents du Département**

Hauts-de-France Mobilités et le Département du Nord souhaitent faciliter l'accès aux équipements portés par le Département, en favorisant l'alternative à la voiture individuelle.

Hauts-de-France Mobilités, grâce à la Centrale Pass Pass et au référentiel de mobilités a une connaissance fine de l'offre de mobilités, multimodales et multi-réseaux sur l'ensemble du territoire. En effet, l'ensemble des offres des réseaux de transport de la région sont intégrés dans le référentiel des mobilités Pass Pass.

L'objectif de cet axe est d'améliorer les connaissances sur la desserte des équipements du Département du Nord grâce au partage des données du référentiel des mobilités Pass Pass.

**Pour cela, Hauts-de-France Mobilités propose de mettre à disposition du Département Nord les outils d'analyse de la centrale Pass Pass.**

Le référentiel des mobilités Pass Pass regroupe l'ensemble des données sur les offres de mobilités des réseaux de transport du territoire régional.

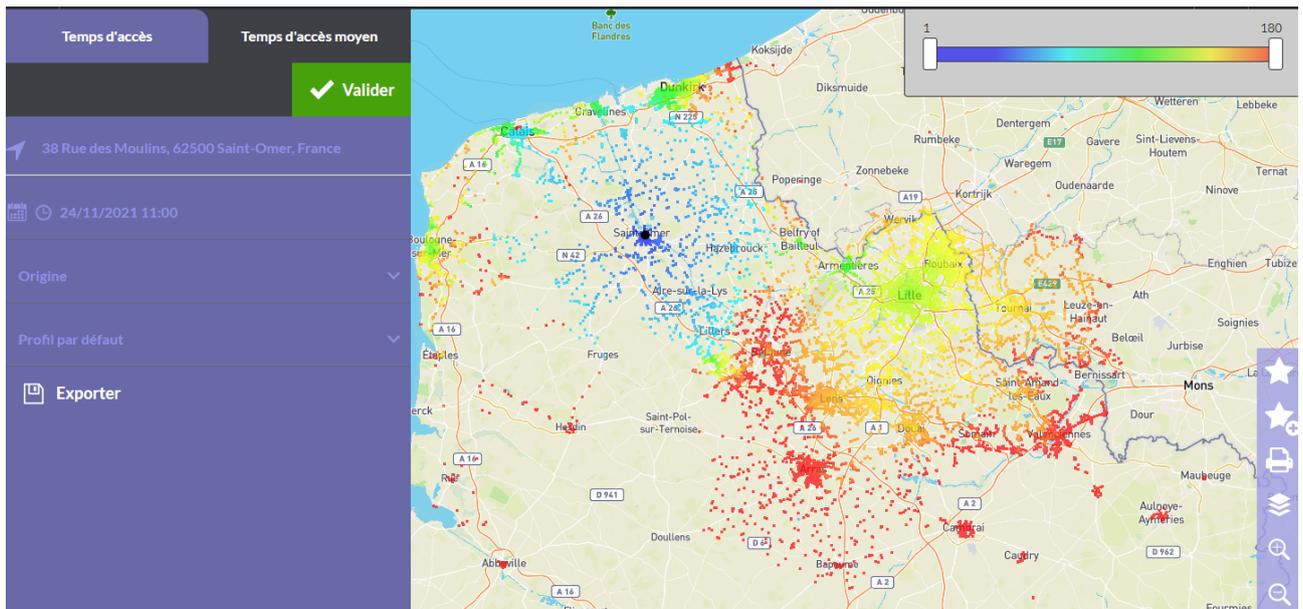
Ce référentiel est associé à des outils d'analyse de l'offre qui permettent de réaliser sept types d'analyse différents :

- Fréquences de lignes aux correspondances ;
- Temps d'attente aux points d'arrêts aux correspondances ;
- Doublons des offres de mobilités ;
- Ruptures modales ;
- Modification de correspondance entre deux versions de l'offre ;
- Points d'intérêt trop éloignés ;
- Temps d'accès à un point d'intérêt.

Les premières analyses sont essentiellement dédiées aux porteurs d'offre de mobilités.

Les deux dernières analyses permettent de mieux appréhender les dessertes de points d'intérêts :

- Point d'intérêt trop éloigné :  
Permet de définir les points d'intérêts (équipements) pour lesquels la durée de trajet entre l'arrêt de transport le plus proche et ledit équipement est supérieure à une durée minimale à définir (à pied, à vélo ou en voiture).
- Temps d'accès à un point d'intérêt :  
Cartographie des temps d'accès moyen au départ d'un point d'intérêt (cf.ci-dessous)



Dans ce cadre, Hauts-de-France Mobilités propose de donner aux agents du Département du Nord l'accès aux outils d'analyse Pass Pass via des accès restreints et des formations.

Le calendrier et les étapes identifiés pour cette action sont les suivants :

- 2<sup>ème</sup> trimestre 2023 :
  - Création des accès restreints aux outils d'analyse ;
  - Formation des agents du Département du Nord aux outils d'analyse (environ 5 agents).
- 2<sup>ème</sup> semestre 2023 :
  - Utilisation des outils par les agents du Département du Nord avec le support d'Hauts-de-France Mobilités et de son gestionnaire Pass Pass.
- 1<sup>er</sup> semestre 2024 :
  - Evaluation de l'action et de l'utilisation des outils par les agents ;
  - Nouvelles formations au besoin.

## **CONSEIL DEPARTEMENTAL** **Réunion du 26 juin 2023**

**OBJET** : Feuille de route partenariale du Département du Nord dans le cadre des relations avec le Syndicat mixte Hauts-de-France Mobilités (HDFM) et contribution annuelle 2023 au syndicat.

L'accès à la mobilité est un sujet de préoccupation des habitants, en particulier dans les secteurs ruraux et périurbains.

La Convention territoriale d'exercice concerté (CTEC) solidarité des territoires, signée par les cinq départements des Hauts-de-France et la Région en 2018, permet aux départements d'apporter leur concours en soutenant les projets améliorant la mobilité en milieu rural.

Ainsi, le Département du Nord, en sa qualité de chef de file des solidarités territoriales et humaines, a fait de l'amélioration de la mobilité des habitants de tous les territoires et en particulier des territoires ruraux, un axe fort de ses interventions (notamment grâce à ses compétences en matière de transport des élèves en situation de handicap et de voirie). Dans le cadre de la délibération SEPPT/2019/147 du 1<sup>er</sup> juillet 2019, portant plan d'actions départemental en faveur de la mobilité en milieu rural, une démarche de diagnostic et de concertation a été initiée pour identifier les besoins et les solutions de mobilité dans les territoires ruraux. C'est dans ce cadre qu'a été créé l'appel à projets mobilités innovantes en milieu rural, dont la 5<sup>ème</sup> édition a été lancée le 17 avril 2023 et qui a permis d'accompagner 81 projets dans les territoires sur les 4 premières éditions.

Par ailleurs, les questions relatives à la mobilité sont intégrées dans un certain nombre de démarches stratégiques du Département du Nord déjà mises en œuvre : le Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP), le Schéma départemental des solidarités humaines, le Schéma cyclable départemental, le Schéma interdépartemental de covoiturage, sa politique Nord Durable et celle qui concerne l'Aménagement.

Enfin, le Département, dans le cadre de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019, copilote, avec la Région Hauts-de-France, les plans d'actions en matière de mobilités solidaires (PAMS).

### **I. - LA PRÉSENCE DU DÉPARTEMENT DU NORD AU SYNDICAT MIXTE HAUTS-DE-FRANCE MOBILITÉS DEPUIS 2022**

Par délibération du 21 mars 2022 (SEPPT/2022/68), le Département du Nord a réintégré le Syndicat mixte Hauts-de-France Mobilités (HDFM), réintégration permise par la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM). Ce Syndicat mixte fédère 17 Autorités organisatrices de mobilité (AOM) et le Conseil régional.

Conformément à ses compétences, HDFM est maître d'ouvrage du support interopérable « Pass Pass ». Il développe une centrale d'information voyageurs et de vente de titres, se déclinant sous la forme d'un site web ([www.passpass.fr](http://www.passpass.fr)) et de sa version mobile, qui rassemblent l'ensemble des données horaires et tarifaires des réseaux de transports des Hauts-de-France.

HDFM porte également la plateforme de covoiturage « *Pass Pass covoiturage* », permettant de mettre en relation les covoitureurs.

La contribution statutaire au Syndicat mixte s'élève annuellement à 20 000 €.

## **II. - LA NÉCESSITÉ D'UNE FEUILLE DE ROUTE PARTENARIALE POUR AMÉLIORER ET FAVORISER LA MOBILITÉ DES NORDISTES**

Le Département du Nord et le Syndicat mixte Hauts-de-France Mobilités (HDFM), sur la base de leurs compétences respectives, entendent, au travers d'une feuille de route, mettre en synergie leurs moyens pour favoriser le développement et l'accès aux offres de mobilité présentes sur le territoire du Nord.

La présente feuille de route, dont le détail est repris en annexe 1, vise à établir le travail partenarial entre le Département du Nord et le Syndicat Hauts-de-France Mobilités autour de trois axes :

- axe 1 : améliorer l'information voyageur et le conseil mobilités en déployant un service d'accompagnement à la mobilité dans le réseau France Services ;
- axe 2 : favoriser le covoiturage sur le territoire départemental ;
- axe 3 : améliorer la connaissance des offres de mobilité sur le territoire par les agents du Département.

Cette feuille de route partenariale fera l'objet d'un suivi régulier au moyen de rencontres bilatérales entre le Département du Nord et le Syndicat mixte Hauts-de-France Mobilités.

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver la feuille de route partenariale entre le Département du Nord et le Syndicat mixte Hauts-de-France Mobilités, selon les termes du projet, joint en annexe 1 et sa mise en œuvre opérationnelle ;
- d'attribuer au Syndicat mixte Hauts-de-France Mobilités (HDFM) une contribution statutaire d'un montant de 20 000 € pour 2023 ;
- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'opération 23003OP0041 du budget départemental 2023.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
23003OP004	23003E27	20 000 €	0 €	20 000 €

Christian POIRET  
Président du Département du Nord